

La route plus sereine avec la carte franchise



Gravage du véhicule : Inscription au fichier ARGOS (Valable 6 ans)

Les garanties : (Valables 1 an, renouvelables)

En cas de PANNE, ACCIDENT, VOL ou INCENDIE :

<input checked="" type="checkbox"/> Rapatriement :	Votre véhicule est rapatrié dans notre concession (plafond maximum de 1.150€)
<input checked="" type="checkbox"/> Assistance :	Assistance aux personnes et rapatriement (De vous-même et vos passagers...rapatriement, continuité de votre voyage, hébergement)
<input checked="" type="checkbox"/> Prêt de véhicule :	Maximum 5 jours (33,50 € TTC / jour)
<input checked="" type="checkbox"/> Remboursement de votre franchise :	Remboursement de votre franchise jusqu'à 460 € (1 remboursement par an) (hors vandalisme, stationnement sans tiers identifié et évènements naturels)

En cas de BRIS DE GLACES :

<input checked="" type="checkbox"/> Remboursement de votre franchise :	Remboursement de votre franchise jusqu'à 50 € (1 remboursement par an)
---	--

L'assistance PERMIS :

<input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge de votre stage :	Si, <u>postérieurement à la souscription de la carte</u> , vous commettez une infraction qui vous retire des points et vous amène à 8 points ou moins, Europ Assistance organisera et prendra en charge vos frais de stage de récupération des points du permis. Contactez impérativement Europ Assistance avant de faire le stage.
---	---

En cas de CREVAISON :

<input checked="" type="checkbox"/> Assistance :	Dépannage sur place ou rapatriement au garage le plus proche.
---	---

L'ensemble des prestations d'assistance est géré par EUROP ASSISTANCE au 01.41.85.81.29

Votre carte vous permet de cumuler des points sur toute facture d'entretien ou réparation faite dans les ateliers Le Temple Automobiles.

100 € dépensés -> 50 points cumulés = 5 € de remise

Ces points sont valables 24 mois, à valoir sur votre prochain achat. (Voir conditions générales)

Procédure d'indemnisation pour le remboursement de la franchise:

Merci de contacter SAGA Service Plus au **02.40.35.63.34** pour ouvrir votre dossier.

(Dans un **délai maximum de 15 jours** à compter de la date de votre sinistre)

Pour être indemnisé, vous devrez présenter :

- ✓ La copie du constat amiable ou à défaut la copie du rapport d'expertise.
- ✓ La copie des conditions particulières de votre contrat d'assurance automobile
- ✓ La copie de la facture des réparations.
- ✓ La copie de la prise en charge de votre assurance.
- ✓ La déclaration circonstanciée du sinistre

SAGA SERVICE +
Maintenant disponible sur votre smartphone

Available on the App Store | ANDROID APP ON Google play



**46 bis rue des Hauts Pavés
BP 52 216 – 44 022 NANTES Cedex 01
Tel : 02.40.35.63.34**

Vous pouvez vous connecter sur notre site www.sagaenligne.fr
(Votre identifiant est le numéro d'adhérent figurant sur la carte personnelle qui vous a été adressée et votre mot de passe est votre numéro d'immatriculation en majuscules)

Prestations gérées par EUROP ASSISTANCE (voir Conditions Générales au contrat)